# Fiche de données de sécurité
## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Saxotol Eisenglimmer
**Mise à jour :** 22.11.2024 **Version :** 4.0.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit
**Saxotol Eisenglimmer (04071-010000)**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
**Utilisations identifiées pertinentes**

Peinture/Application voir fiche technique

**Remarque**

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| **Fabricant/fournisseur :** | Bosshard-Farben AG |
| **Rue/Boîte Postale :** | Ifangstrasse 97<br>Case Postale |
| **Sigle du pays/Code postal/Localité:** | 8153 Rümlang |
| **Téléphone :** | +41448177474 |
| **E-mail :** | bosshard@bosshard-farben.ch |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange
**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage
**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Conseils de prudence**

| | |
|---|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. |

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

| | |
|---|---|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

### 2.3 Autres dangers
Les matériaux contaminés par le produit tels que le chiffon de nettoyage, les chiffons de nettoyage de papier et les vêtements de protection peuvent auto-combustible après quelques heures. Afin d'éviter les risques d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être entreposés dans des récipients destinés à cet effet ou dans des récipients en métal avec des couvercles à fermeture automatique précis, étalés à plat pour sécher ou stockés avec de l'eau trempée dans un récipient métallique fermé. Les matériaux contaminés doivent être retirés de la zone de travail à la fin de chaque journée de travail et stockés à l'extérieur.

**Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

HYDROCARBONS,C11-C13; ISOALKANES,< 2% AROMATICS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456810-40-xxx ; N°CE : 920-901-0; N°CAS : 246538-78-3

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N°CE : 918-481-9

Poids : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

**Indications diverses**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions .

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction , Jet d'eau pulvérisée , mousse résistante à l'alcool , Dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l´écart de toute source d´ignition, ventiler l´endroit. Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### Pour le nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Avec produit, les matériel souillés tels que lingettes de nettoyage, mouchoirs en papier et vêtement de protection peuvent ensuite s'auto-enflammer en quelques secondes. Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être stockés dans les récipients spécialement construits pour le stockage ou dans des conteneurs métalliques munis de couvercles étanches à fermeture automatique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L´air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhalter les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures de protection

**Mesures de lutte contre l'incendie:**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les matériaux contaminés par le produit tels que le chiffon de nettoyage, les chiffons de nettoyage de papier et les vêtements de protection peuvent auto-combustible après quelques heures. Afin d'éviter les risques d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être entreposés dans des récipients destinés à cet effet ou dans des récipients en métal avec des couvercles à fermeture automatique précis, étalés à plat pour sécher ou stockés avec de l'eau trempée dans un récipient métallique fermé. Les matériaux contaminés doivent être retirés de la zone de travail à la fin de chaque journée de travail et stockés à l'extérieur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L´équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur. Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

#### Conseils pour le stockage en commun

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 10

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d´un matériau identique à celui d´origine. Informationes supplémentaires voir l´etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs

limites d´exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues.(Suisse : directive EKAS n° 6508)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7
- Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )
  - Paramètre : A: fraction respirable
  - Valeur limite : 3 mg/m³
  - Version : 29.01.2024

TALC (MG3H2(SIO3)4) ; N°CAS : 14807-96-6
- Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )
  - Paramètre : A: fraction respirable
  - Valeur limite : 3 mg/m³
  - Remarque : SSC
  - Version : 29.01.2024

KAOLIN ; N°CAS : 1332-58-7
- Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )
  - Paramètre : A: fraction respirable
  - Valeur limite : 3 mg/m³
  - Version : 29.01.2024

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5
- Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )
  - Paramètre : A: fraction respirable
  - Valeur limite : 3 mg/m³
  - Remarque : B
  - Version : 29.01.2024

#### Valeurs limites biologiques

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5
- Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )
  - Paramètre : Aluminium / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
  - Valeur limite : 50 µg/g Créatinine
  - Version : 12.06.2023

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

#### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

#### Protection de la peau

**Protection des mains**

Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Caoutchouc butyle Temps de pénétration > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

**Protection corporelle**

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique :** liquide:
**Couleur :** couleur

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Point de fusion/point de congélation :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Point de congélation :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** | ( 1013 hPa ) | > | 138 | °C |
| **Température de décomposition :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Point éclair :** | | > | 61 | °C |
| **Température d'auto-inflammation :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Limite inférieure d'explosivité :** | | | non déterminé | |
| **Limite supérieure d'explosivité :** | | | non déterminé | |
| **Pression de vapeur :** | ( 50 °C ) | | Aucune donnée disponible | |
| **Densité :** | ( 20 °C ) | | 1.9 | $g/cm^3$ |
| **Soluble dans l'eau:** | ( 20 °C ) | | non miscible | |
| **pH :** | | | non applicable | |
| **log P O/W :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Viscosité :** | ( 23 °C ) | | 600 - 800 | mPa*s |
| **Viscosité cinématique :** | ( 40 °C ) | | Aucune donnée disponible | |
| **Seuil olfactif :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Densité de vapeur relative :** | ( 20 °C ) | | Aucune donnée disponible | |
| **Vitesse d'évaporation :** | | | Aucune donnée disponible | |
| **Solides inflammables :** | Aucune donnée disponible. | | | |
| **Gaz inflammables :** | Aucune donnée disponible. | | | |
| **Propriétés explosives :** | Aucune donnée disponible. | | | |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'auto-inflammation, même après plusieurs heures, par contamination des chiffons de nettoyage, chiffons de nettoyage papier ou vêtements de protection.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles
Réaction exothermique avec: Acide Alcalies (bases), concentré. Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Toxicité orale aiguë**

| | |
|---|---|
| Paramètre : | DL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | > 5000 mg/kg |

**Toxicité dermique aiguë**

| | |
|---|---|
| Paramètre : | DL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES ) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Espèce : | Lapin |
| Dose efficace : | > 5000 mg/kg |

**Toxicité inhalatrice aiguë**

| | |
|---|---|
| Paramètre : | CL50 ( HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES ) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | > 4951 mg/l |

#### Corrosion

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Corrosion cutanée

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### 11.2 Informations sur les autres dangers
Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets
#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)
**Après utilisation conforme**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

08 01 11 S (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses)
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 48, 75

**Autres réglementations (UE)**

**Règlement (CE) N° 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs)**

**ANNEXE II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529243-45-xxxx ; N°CE : 231-072-3; N°CAS : 7429-90-5

Poids : ≥ 1 - < 2 %

**Directives nationales**

**Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )**

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

**Classe risque aquatique**

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation · 15. Règlement (CE) N° 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs) · 15. Classe risque aquatique

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|---|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.